



Flash Info familles du 23 avril 2021

1. Information dépistages volontaires COVID-19

le lundi 26 avril 2021 - établissements en externat

Le lundi 26 avril, un dépistage volontaire est organisé au sein de tous les établissements en externat. Ce dépistage sera proposé à chaque professionnel, travailleur en ESAT et auprès des jeunes accueillis.

Les dépistages volontaires hebdomadaires ont été maintenus au sein des établissements en internat y compris pendant cette période de vacances scolaires. Ils seront proposés à tous les professionnels de retour de congés.

Nous vous rappelons qu'un questionnaire destiné à réaliser un auto-diagnostic pour identifier les symptômes de la COVID-19 est disponible auprès du secrétariat de chaque établissement. Ce questionnaire est anonyme et conservé à l'attention de son auteur.

En cette période de rentrée pour les externats, nous en appelons de nouveau à la responsabilité de chacun, familles et professionnels, pour respecter les mesures de prévention, impératives en cette période de crise sanitaire afin de préserver la collectivité de nos établissements

2. Dispositif garde d'enfants étendu aux travailleurs ESAT

Les travailleurs d'ESAT peuvent désormais bénéficier de la procédure de télédéclaration des arrêts de travail mise en place par la CNAM en cas de maintien à domicile lié à la garde d'enfants. Ces télédéclarations peuvent être effectuées rétroactivement pour les

maintiens à domicile débutant à compter du 5 avril 2021. Elles ouvriront droit, après vérification par la CNAM, au versement d'indemnités journalières, sans délai de carence.

La télédéclaration doit être effectuée par l'organisme employeur : chaque intéressé doit se rapprocher de la direction de l'ESAT pour organiser les démarches nécessaires.

Une astreinte à destination des familles est toujours disponible 24h/24, 7j/7 au 02.31.15.52.67

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

